

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-9-2-8

Service consulté

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES FILLES

Résumé : *Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité pour l'édition 2010 du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles.*

Créé en 1986 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles est doté d'un prix de 1 000 € par lauréate. Le Conseil Général du Haut-Rhin y participe depuis l'année 2000.

Il vise à encourager les lycéennes des classes terminales à diversifier leurs projets professionnels. Il s'adresse aux filles qui choisissent une formation supérieure scientifique ou technologique où les filles sont peu présentes. En effet, majoritaires dans l'enseignement supérieur, elles fréquentent encore trop largement et exclusivement des filières traditionnellement féminines. 37 lauréates sont ainsi récompensées.

Ces prix sont financés par la Région Alsace (17 prix), la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (17 prix), la Communauté Urbaine de STRASBOURG (1 prix), le Département du Bas-Rhin (1 prix), le Département du Haut-Rhin (1 prix).

Pour l'édition 2010, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité sollicite le Département pour renouveler l'aide financière destinée à financer 1 prix, soit 1 000 €.

Compte tenu de notre engagement depuis l'année 2000 en faveur de cette manifestation et de l'accord des autres collectivités pour continuer à soutenir cette initiative, il vous est proposé de réserver une suite favorable et d'octroyer une subvention de 1 000 €.

L'aide départementale serait à verser, comme les années précédentes, à l'Association « Retravailler 67 », mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités.

Les crédits de fonctionnement nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2010 – Programme F725 – soutien à l’enseignement supérieur et à la recherche.

En conclusion, je vous propose :

- d’accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles 2010 à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l’Egalité, qui sera versée à l’Association « Retravailler 67 », mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER